

**Message du Président du Conseil
de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),
M. Assad Kotaite,
à l'occasion de la célébration mondiale
de la Journée de l'aviation civile internationale, le 7 décembre 2004**

Le principe de la coopération entre les nations du monde est au cœur de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, qui a créé l'OACI à sa signature le 7 décembre 1944 à Chicago. En 60 ans, par un phénomène de coalescence, la coopération mondiale a réuni les États contractants de l'Organisation et divers organismes aéronautiques désireux de créer et de pérenniser un réseau de transport aérien planétaire qui s'est révélé extraordinairement solide et fonctionnel.

La tâche n'a pas toujours été facile. Pour concrétiser le projet initial d'un environnement harmonisé à l'échelle mondiale, afin que, comme le prévoit le Préambule de la Convention de Chicago, « l'aviation civile internationale puisse se développer d'une manière sûre et ordonnée et que les services internationaux de transport aérien puissent être établis sur la base de l'égalité des chances et exploités d'une manière saine et économique, » les difficultés ont été innombrables.

Cependant, en œuvrant conjointement à la réalisation de l'objectif commun, et en dépit d'opinions et d'intérêts parfois divergents, nous avons réussi dans cette entreprise. Le bilan de sécurité de l'année 2003 est le meilleur depuis la création de l'OACI. Toujours vulnérable aux actes d'intervention illicite, le transport aérien n'en reste pas moins sûr. Depuis 1944, le nombre de passagers des seuls services réguliers est passé à 1,6 milliard et il devrait atteindre les 2 milliards dans un avenir relativement proche. Et la période de croissance retrouvée que nous connaissons aujourd'hui en termes de passagers et de fret s'accompagne d'une détermination renouvelée d'asseoir plus solidement les fondations d'un transport aérien mondial prospère, efficace et fonctionnel.

Parallèlement, notre perspective a évolué et s'est élargie, en fonction de l'extrême complexité de notre société moderne. Nous voulons consolider un cadre réglementaire qui se traduise par une sécurité et une sûreté optimales, par la poursuite de la libéralisation progressive du transport aérien dans le monde, par un système mondial de gestion du trafic aérien interopérable, harmonisé et sans discontinuités, par une compatibilité maximale entre le développement sûr et ordonné de l'aviation civile et la qualité de l'environnement et par le développement d'un cadre juridique mondial unifié.

Dans un monde tenté par l'action unilatérale sur une base nationale ou régionale, il ne faut pas oublier que l'aviation est par définition internationale et qu'elle ne peut se développer dans la sécurité et dans la sûreté que par une action multilatérale. La coopération mondiale a toujours été et demeurera la solution à tous les défis mondiaux de l'aviation.